

Centre de formation des métiers de la terre et de la nature Bildungszentrum für Naturberufe

Formation supérieure horticole

Horticultrice/-teur EP

Orientation Paysagiste et Production

Informations et conditions générales d'inscription

1. Informations générales

Important:

Le démarrage de chacun des modules est conditionné par un nombre minimal d'inscriptions. Si le nombre d'inscrits est insuffisant, Grangeneuve se réserve le droit de reporter l'ouverture d'un module jusqu'à ce que le nombre fixé soit atteint.

<u>Début des cours</u>: selon module(s) sélectionné(s) <u>Fin des cours</u>: selon module(s) sélectionné(s)

Jours et horaires de cours : vendredi et/ou samedi (quelques jeudis)

08 h 00-11 h 30, 12 h 30-16 h 00 (-17 h 00)

Lieux de cours : CFTN Grangeneuve et/ou CFPne Lullier

(Selon module(s) sélectionné(s)

2. Adresse

Formation horticole supérieure Centre de formation des métiers de la terre et de la nature Route de Grangeneuve 31 1725 Posieux

3. Coûts de la formation

Facturation avant le début des cours :

Prix des modules*:

Taxe administrative unique: Fr. 60.- par année scolaire **Forfait matériel:** Fr. 10.- par module (acompte¹)

Taxe d'examen: Fr. 140.- par module

Ecolage: Fr. 20.- x nombre d'heures du module

*Exemple de calcul: Module EP-Q1 (40 heures) : 60.-+10.-+140.-+(20.-x40) = Fr. 1010.-

Facturation à la fin des cours :

Matériel : **coûts effectifs**¹ **facturés en fin de session** à prix coûtant selon module(s) sélectionné(s)

Tous les tarifs sont mentionnés selon l'état actuel de la pratique de financement par la Confédération, sous réserve de modification. Des frais supplémentaires peuvent être facturés en plus (excursions etc.).

¹Les coûts effectifs de matériel font partie intégrante des coûts de formation et sont facturés en fin de session. L'acompte sera déduit de ce montant lors de la facturation finale.

Tél. 026 / 305 55 50 IAGCFTN@fr.ch www.grangeneuve.ch Route de Grangeneuve 31 1725 Posieux



Centre de formation des métiers de la terre et de la nature Bildungszentrum für Naturberufe

4. Désinscription

Seules les désinscriptions sous forme écrite reçues au moins 14 jours avant le début du cours seront prises en considération. La taxe de CHF 60.- pour le total des frais administratifs ainsi que le montant facturé pour le premier semestre sont dus et ne sont pas remboursés en cas de désinscription. En cas de non-paiement de la facture initiale, l'inscription est annulée pour la session souhaitée. Les élèves qui quittent l'école en cours de période ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage (art. 3 de l'Ordonnance fixant les écolages, les taxes et autres frais en matière de prestations de formation (OEIAG)).

5. Divers

Restauration

vendredi midi au restaurant de Grangeneuve/Lullier samedi midi uniquement à Lullier (20 pers. min.)

Facilités pour les repas individuels

libre accès à l'espace réservé aux élèves avec micro-ondes, etc.

Hébergement au foyer de Grangeneuve

Sur demande à l'adresse : iag-accueil@fr.ch

(tarif sur le site: www.fr.ch/iag/fr/pub/seminaires_hotellerie_visites/hebergement.htm)

Jardins pédagogiques

Les sites de Grangeneuve et de Lullier ont le privilège de disposer d'un vaste parc planté de végétaux étiquetés en lien avec la formation initiale et supérieure. De plus, Grangeneuve dispose d'un jardin pédagogique unique en Suisse composé d'installations spécifiques dédiées aux connaissances de constructions paysagères.

Liens pour les détails de la formation

www.brevethorticole.ch et www.jardinsuisse.ch